

**COMMUNE DE SAINT-FLOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025**  
**DELIBERATION N°26/05/2025-112**

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Mai, à dix-neuf heures, le  
Présents : 18 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en  
Absents représentés : 5 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation  
Absents excusés : 6 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.  
Votants : 23

**Étaient présents :**

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,  
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, Christian GRENIER, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, Bruno TEISSEDRE, MME Christiane MEYRONEINC, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. Nicolas FERNANDEZ par M. Eric BOULDOIRES,  
M. Géraud DELPUECH par M. Jérôme GRAS,  
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,  
MME Martine GUIBERT par M. Bruno TEISSEDRE,  
MME Marie Pierre MURAT par M. Marc POUGNET.

**Absents excusés :**

MMES Patricia RENAUD, Corinne AMAT, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN,  
M. Jonathan LAROUSSINIE.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **04 JUIN 2025**  
et que la convocation avait été faite et publiée le 20 Mai 2025.

Le présent extrait a été transmis le **27 MAI 2025**  
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSIION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC SITUE A FRIDIERES A MESDAMES VERONIQUE BOUDET ET MELANIE FERRON**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean-Claude PRIVAT

La Commune de Saint-Flour a été sollicitée par Mesdames Véronique BOUDET et Mélanie FERRON afin d'acquérir une partie du domaine public située Chemin de Fridières.

Cette partie de terrain d'environ 60 m<sup>2</sup>, est située au-devant de l'habitation de Mesdames BOUDET et FERRON, et comprend notamment l'accès au garage de cette habitation.

Ce terrain va faire l'objet d'une division foncière et d'un document d'arpentage afin de définir exactement la surface à céder (voir plan en annexe).

**VU** les dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

**VU** les dispositions de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Cette parcelle relevant du domaine public, il y a lieu de constater, préalablement à la vente, sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public.

Concernant l'espace public, la loi N°2004-1343 du 9 Décembre 2004 dite « de simplification du droit » est venue dispenser d'enquête publique préalable certaines procédures de classement / déclassement qui y étaient précédemment soumises. Aux termes des dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La nouvelle affectation de la partie de l'espace public concernée ne portera pas atteinte à la commodité de la circulation. Par conséquent, cette partie du domaine public peut être déclassée et incorporée dans le domaine privé communal afin de permettre sa cession.

Ces terrains ont fait l'objet d'une demande d'estimation par le Pôle d'évaluation domaniale.

Le prix de vente est fixé à 6,50 € / m<sup>2</sup>. L'ensemble des frais afférents à cette cession seront à la charge des acheteurs.

Il est précisé que Mesdames Véronique BOUDET et Mélanie FERRON s'engagent à ne pas clôturer cet espace, et que cette condition particulière sera mentionnée dans l'acte de vente à recevoir par Maître VAISSADE-MAZAURIC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après avoir délibéré,

**- CONSTATE la désaffectation matérielle d'une partie du domaine public d'environ 60 m<sup>2</sup> situé Chemin de Fridières.**

**- PRONONCE ET APPROUVE le déclassement d'une partie du domaine public d'environ 60 m<sup>2</sup> situé Chemin de Fridières.**

**- PRECISE que les limites et la superficie exacte de cette cession seront définies par le document d'arpentage à intervenir.**

**- PRECISE qu'une condition particulière sera mentionnée dans l'acte de vente à recevoir par Maître VAISSADE MAZAURIC, concernant la clôture de cet espace.**

**- INCORPORE ce terrain dans le domaine privé communal.**

- **APPROUVE** la cession de ce terrain à Mesdames Véronique BOUDET et Mélanie FERRON pour un prix de 6,50 € / m<sup>2</sup>.

- **PRECISE** que l'ensemble des frais afférents à cette transaction seront à la charge des acquéreurs.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

POUR : 23 voix

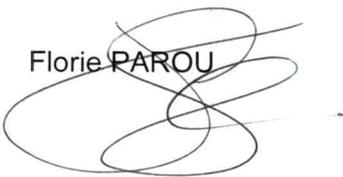
Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,



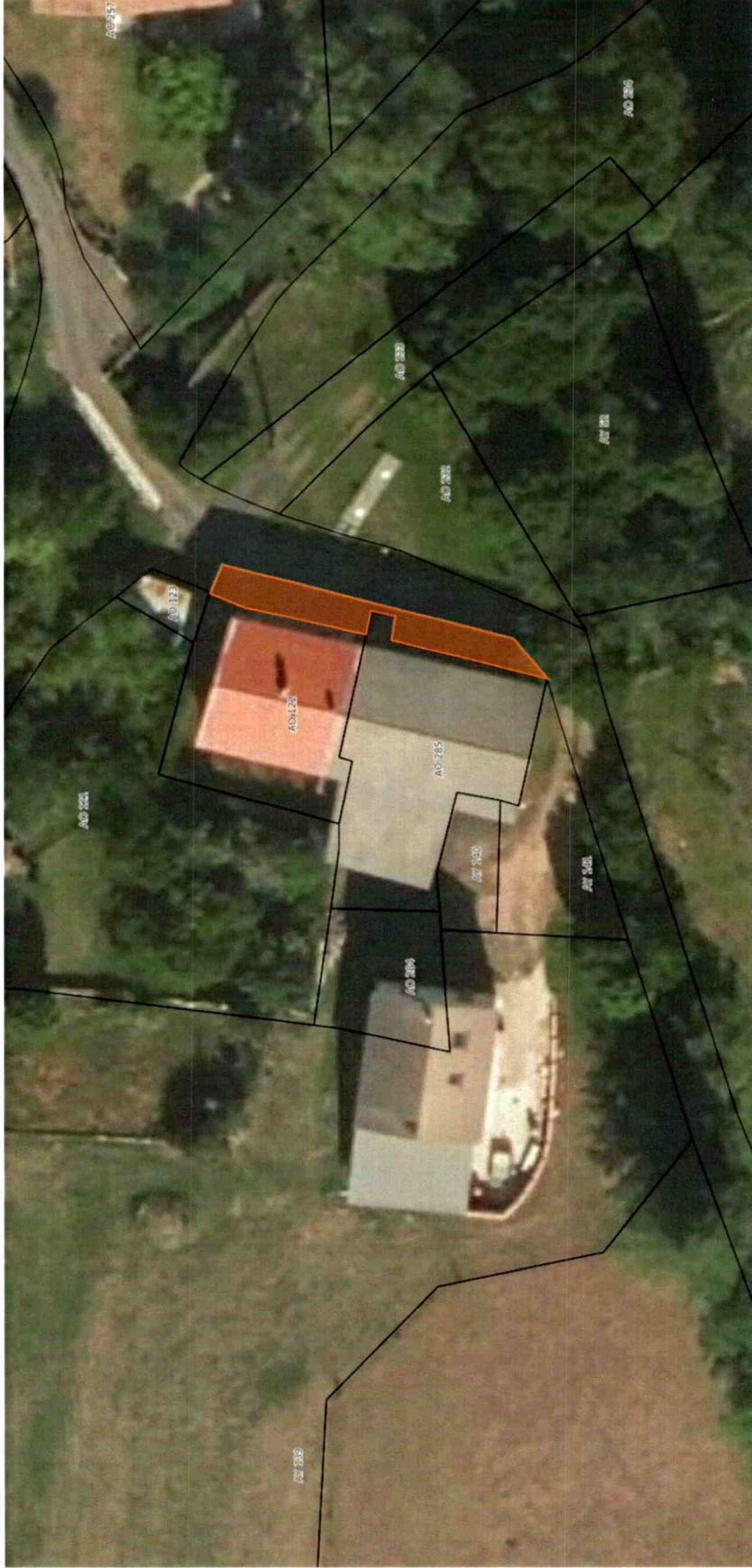
Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,



Florie PAROU

Cession Mesdames Véronique BOUDET et Mélanie FERRON – Découpage



**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** mardi 27 mai 2025 16:42  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-112

## ***'.: Notification FAST :***

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-112, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250527-26-05-2025-112-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 26-05-2025-112

Objet : Désaffectation, déclassement et cession d'une partie du domaine public situé à Fridières à Mesdames Véronique BOUDET et Mélanie FERRON

Date de décision : 27/05/2025

Date de transmission : 27/05/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>